



Les votes au CUEP du 20 mai 2019

1. Plan de formation 2019




Ce plan, préalablement examiné par la Commission spécialisée du 10 mai 2019, s'inscrit dans le cadre du plan de développement des compétences 2019-2021 et intègre notamment les besoins en formation exprimés à l'occasion de la campagne annuelle d'entretiens professionnels (EPA).

Son exécution permettra de mesurer l'effort de formation de l'EP par rapport à sa masse salariale, le nombre de personnes formées et le nombre de jours de formation (globalement, par Direction et par filière d'emplois).

VOTES		UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
	Pour	6	1				7
	Abs			4	3		7
	Contre					1	1

2. Accord Egalité Professionnelle – avenant n°3

L'accord Egalité Professionnelle du 20 février 2007 est à durée illimitée. Il fait l'objet d'un avenant pour intégrer le plan de progrès triennal 2019-2021 dont :

-  Le calcul d'un index unique annuel pour l'Etablissement public (tous statuts confondus)
-  Un audit « à dire d'expert », par une autorité extérieure indépendante, de la méthode actuelle d'identification et de rattrapage des écarts de rémunération liés au genre,
-  La formalisation d'une procédure pour la prévention contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes avec la désignation de deux référents dédiés.



CALENDRIER

CUEP

11 juin 2019

CSSCT NATIONAL

7 juin 2019

10 juillet 2019

CLU Ile de France

28 mai 2019

CSSCT Ile de France

Non planifié à ce jour

CLU Bordeaux

1^{er} juillet 2019

CSSCT Bordeaux

26 juin 2019

CLU Angers

29 mai 2019

CSSCT Angers

27 mai 2019

Commission Public

Non planifié à ce jour

Commission Privé

Non planifié à ce jour

Commission emploi

3 juin 2019

Commission Action Sociale

Non planifié à ce jour



La CFE-CGC a participé activement à la dizaine de réunions de négociation. Elle considère la démarche engagée depuis plusieurs années comme vertueuse. Néanmoins, lors du dernier baromètre social, il a été mis en évidence que le ressenti du personnel féminin montre que des progrès restent à faire.

VOTES		UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
	Pour	6	1	4			11
	Abs					1	1
	Contre						0

La CGT ne prend pas part au vote

3. Projet d'évolution de la fonction RH

Plusieurs présentations préalables ont été réalisées avant cette consultation permettant de mettre en valeur la démarche de co-construction participative.

La **CFE-CGC** remarque notamment les points suivants :

- ☞ Tous les RH métiers seront rattachés hiérarchiquement à la Direction des Ressources Humaines de l'EP, et même, Directement auprès du Directeur de la DRH,
- ☞ Le Département RH métiers est constitué de 6 portefeuilles : DRS, DBDT, Finance, Contrôle-Risques, DSI et Fonctions support,
- ☞ Les missions de proximité seront renforcées en matière de conseil et d'aide à la décision au profit des collaborateurs et des managers avec un effort accru de déconcentration,
- ☞ Le Directeur Délégué, aura une compétence hiérarchique pleine et entière sur les départements transversaux internes de la DRH eux-mêmes réorganisés,
- ☞ Un guichet unique dénommé « Centre de Relations Client » sera mis en place en septembre 2019,
- ☞ Un plan d'accompagnement individuel et collectif, un plan de formation et un plan de communication ont été formalisés. La mise en œuvre déjà engagée de ces plans se poursuivra jusqu'à fin 2019,
- ☞ Un nouveau département « Relations et Innovations sociales » est créé.

La **CFE-CGC** a souligné la qualité de forme et de fond du dossier soumis à consultation. Néanmoins, puisqu'il s'agit d'une réorganisation d'ampleur et qui plus est de la Direction des ressources humaines, celle-ci se doit d'être exemplaire et notamment de n'oublier personne au bord du chemin.

VOTES		UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
	Pour						
	Abs	6	1	4		1	12
	Contre				3		3



4. Evolution de l'organisation et du fonctionnement DBDT

Du « Siège » de la Direction du Réseau

Des DR : PACA, Corse, Occitanie, Grand Est, Pays de Loire et Normandie

Plusieurs temps d'information préalable et de qualité ont été réalisés mais ils faisaient état de « simples ajustements » s'appuyant notamment sur les recommandations du rapport du Contrôleur Alain BEUZELIN.

Pour cette « Consultation », c'est bel et bien un dossier de nouvelle réorganisation du réseau dont il s'agit :

- A la trappe les Directeurs délégués, remplacés par des responsables de sites membres du CODIR,
- Désimbrication des Secrétariats généraux,
- Création d'une fonction de Directeur du Développement Commercial et Territorial ayant autorité sur les DT (Directeurs territoriaux) et les CDT (Chargés de Développement Territoriaux) sur la base du principe du « multi-métiers » pour tous à terme,
- Plaques territoriales de référence : les départements,
- Création d'une fonction de Directeur de l'Appui au Développement avec le regroupement en son sein des Chargés de Relations Clientèles, mutualisés en pool unique,
- L'organisation du métier bancaire est encore très floue.

Applicable dès juin 2019, cette réorganisation de 6 DR rebat manifestement et substantiellement les cartes pour bon nombre de collaborateurs qui avaient déjà dû trouver leur place dans la réorganisation précédente.

Certes, le dossier fait état d'un montage du projet en mode collaboratif et participatif des personnels concernés mais les nombreux retours que nous avons font planer un doute certain quant aux conclusions du type « top-down » qui ont été tirées de ces travaux préliminaires !

La **CFE-CGC** a donc alerté sur une mise en œuvre précipitée des réorganisations alors que les personnels sont déjà sous tension. Le stress, le Burn out, les arrêts maladies sont des indicateurs à surveiller de très près et à prendre en compte dans un souci de prévention.

La **CFE-CGC** a demandé au Directeur général, Président du CUEP, en présence du DGA et Directeur de la DBDT et de la Directrice du réseau, qu'il y ait un vote pour la réorganisation du « siège » de la Direction du réseau, pour lequel la **CFE-CGC** aurait voté favorablement, et, distinctement, un vote sur la réorganisation des 6 DR, voire que cette partie du dossier soit requalifiée en « point d'information » pour un vote ultérieur sur la base notamment de la production préalable des plans d'actions et des prérequis nécessaires au déploiement des nouvelles organisations !

La **CFE-CGC** s'étant vu opposée une fin de non-recevoir a donc décidé de voter **CONTRE** se refusant de donner un chèque en blanc à la Direction et de se porter de fait caution des réorganisations.



La **CFE-CGC** demandera à l'issue du déploiement des réorganisations dans toutes les DR que le Contrôleur général Alain BEUZELIN soit chargé d'une mission de suivi de ses recommandations afin que les impacts soient identifiés et évalués en toute clarté et indépendance.

	UNSA	CFE-CGC	CFDT	CGT	SNUP	TOTAL
VOTES Pour	6					6
Abs			4		1	5
Contre		1		3		4

Votre équipe CFE-CGC dans les instances



François-Robert Fabrega - Paris - CUEP, CLU et CSSCT Ile de France, DS, DPP, Commissions Privé, Emploi et Action Sociale ☎ 3.7707



Michel Duploux - Paris - CUEP, CLU et CSSCT Ile de France, Commission Publique - ☎ 3.3040



Florence de Luca - Paris - DS, DPP, Commissions Privé, Action Sociale - ☎ 3.8724



Michèle Béhal - Bordeaux - DS, DPP, Commission Emploi ☎ 5.4185



Fabienne Quemener Angers - DS ☎ 5.2360



Hervé Abadie - Paris - DPP ☎ 3.8288